



FUSION DE COMMUNES
Séance du 21.02.2007 à 20h au Collège de Terre Sainte à Coppet
Municipalités et présidents des communes de Terre Sainte

Ordre du jour

1. Accueil et présentation des participants par P.-A. Romanens et P. Engelberts (5')
2. But de la séance et historique du processus de fusion entre les communes de Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay par P. Engelberts (10')
3. Présentation des résultats du sondage adressé aux habitants des trois communes par P.-A. Schmidt (charts s/site + distribution) (5')
4. Information sur l'avance des travaux des différents groupes et commissions:
 - 4a) Processus permettant d'aboutir à une fusion par R. Beaud (5')
 - 4b) Etapes nécessaires à la réalisation d'une fusion élargie par P.-A. Schmidt (5')
 - 4c) Aspects économiques par H. Tschopp (5')
 - 4d) Information au public concernant le processus de fusion par J. Evrard (5')
5. Etat des réflexions des deux autres groupes de travail de Terre Sainte (2 x 5')
6. Débat
7. Prochaines étapes

L'ordre du jour n'appelle pas de remarques.

1. P.-A. Romanens ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.
P. Engelberts informe l'assemblée que les municipalités et les présidents des conseils ont été invités ce soir. La presse n'a pas été conviée, mais une conférence de presse aura lieu le 22.02.2007 à 13h au Foyer du théâtre de Coppet. Patrick Freudiger a été invité en qualité de secrétaire du Conseil régional pour présider le débat.

Présentation des représentants des groupes de travail déjà existants dans les communes de Mies, Tannay et Chavannes-des-Bois:

Syndics: Josiane Evrard, Chavannes-des-Bois (excusée). Patrice Engelberts, président du groupe de travail, Hermann Tschopp.

Délégués des communes: Roland Beaud (Chavannes-des-Bois), Walter Hauser (Tannay) et Pierre-Alain Schmidt (Mies)

Répondants des commissions des conseils: Renato Di Gisi, Chavannes-des-Bois, Jörg Wildberger, Mies et Jean-Louis Jacquinod, Tannay.

Secrétaire: Liselotte Ramseyer.

Le site internet www.fusionterresainte.ch a été réservé et sera mis en vigueur en cas de participation d'un certain nombre d'autres communes.

2. P. Engelberts présente un "Bref historique du processus de fusion concernant les trois communes-pilotes". Il indique également qu'il est apparu lors de l'étude et la réunion des

groupes de travail des communes-pilotes un intérêt manifeste pour l'élargissement de la fusion à l'ensemble des communes de Terre Sainte qui le souhaiteraient. Raison pour laquelle cette question a fait l'objet d'une information publique et d'un sondage dans la population des trois communes concernées. C'est sur la base du résultat de ces sondages et de ces réflexions qu'il est apparu utile d'associer à cette réflexion les autres communes de Terre Sainte, d'où l'organisation de la réunion de ce soir. P. Engelberts passe ensuite la parole aux différents membres des groupes de travail pour une présentation plus détaillée selon l'ordre du jour.

3. P. Engelberts présente le sondage (voir annexe)

4. Information sur l'avance des travaux des différents groupes et commissions:

4a) R. Beaud donne une explication quant au processus permettant à plusieurs communes de fusionner entre elles. Est annexé au présent procès-verbal une documentation résumant sa présentation.

4b) P.-A. Schmidt: Pour qu'une fusion soit valable, la constitution et la loi imposent que tous les électeurs de chaque commune individuellement approuvent le principe de la fusion et par conséquent la convention de fusion qui est proposée. Il s'ensuit que le refus d'une seule commune pourrait entraîner l'invalidation de la fusion de toutes les autres communes. En raison du principe de la clarté des questions soumises à votation, un vote par "tiroirs" au-delà d'une commune (si une commune dit non, les autres pourraient tout de même fusionner) n'est pas possible. Après consultation du juriste cantonal et après réflexion du groupe juridique, une formule par étapes admise par la loi a été envisagée. On peut la résumer dans la marche à suivre suivante:

- Un vote portant uniquement sur le principe d'une fusion serait organisé dans chaque commune. Sur la base des résultats recueillis lors de cette consultation de principe, la question proprement dite de la fusion ne serait présentée qu'entre les communes qui auraient recueilli un pourcentage confortable d'adhésions lors de la première consultation (par ex. 60%), la convention se restreignant d'ailleurs à ces dernières. Ainsi seules les communes présentant une majorité confortable pour la fusion voteront pour cette dernière. Les autres communes, où le taux d'acceptation n'aura pas été jugé suffisant, pourraient toutefois par la suite rejoindre la fusion (par le biais d'une nouvelle convention de fusion ad hoc soumise à son corps électoral) par un vote séparé, ce qui permettrait de l'organiser sans remettre en cause la fusion des autres.
- P.-A. Schmidt donne ensuite quelques explications sur les différentes étapes qui devraient être envisagées dans ces prochains mois par les communes de Terre Sainte qui voudraient se joindre au processus d'étude de cette fusion.
- D'abord, à l'initiative de la municipalité, du président ou d'un certain nombre de conseillers, chaque municipalité devrait soumettre un préavis d'intention à son conseil communal/général, demandant de pouvoir participer au groupe d'étude intercommunal pour une fusion élargie. On remarquera à cet égard que dans les communes de Chavannes-des-Bois, Mies et Tannay, le principe de l'étude a été voté à l'unanimité de chaque conseil communal/général.
- Ensuite, il y aura lieu de constituer une commission de travail ad hoc constituée de représentants de toutes les communes intéressées et de définir la composition des futurs groupes intercommunaux qui devraient toutefois se composer d'au moins un représentant de la municipalité, un délégué de la commission ad hoc nommée par chaque conseil communal/général de chaque commune intéressée, ainsi qu'éventuellement un autre représentant, par ex. président du conseil communal, qui pourrait quant à lui représenter les intérêts de la population de chaque commune.

- Lors des études, et après leur achèvement, il y aura lieu d'informer très régulièrement et exhaustivement les autorités et la population.
- Effectuer probablement un sondage auprès des habitants des communes qui n'auraient pas encore été sondées.
- Puis, une fois que la population aura été suffisamment informée, organiser le vote de principe mentionné dans la marche à suivre indiquée ci-dessus, puis dans un délai rapproché, organiser le véritable vote sur la convention de fusion.
- Finalement, organiser la consultation dans les communes intéressées, mais qui n'auraient pas participé à la première votation sur la convention de fusion en raison d'un taux d'acceptation jugé insuffisant.

4c) Présentation de H. Tschopp (voir annexe)

4d) P. Engelberts excuse l'absence de Mme Evrard. Il estime que les explications données par MM. Beaud et Schmidt couvrent largement les informations relatives au processus de fusion tel qu'il a existé jusqu'à aujourd'hui. Il rappelle brièvement que ledit processus a fait l'objet de divers articles dans la presse, ainsi que d'une séance d'information à la population, qui s'est tenue à Tannay le 8 mai 2006.

5. **Groupe de travail pour la fusion de Founex, Chavannes-de-Bogis, Bogis-Bossey et Crans-près-Céligny**

G. Binz, syndic de Founex, indique qu'il a eu des contacts avec les communes mentionnées ci-dessus et que des réunions ont lieu pour une évaluation des règlements et biens propres à chaque commune. Pour les règlements communaux, et suite à l'entrée en vigueur de la constitution, les 4 communes paraissent être à peu près au même stade; les règlements ont été refaits là où il apparaissait nécessaire de le faire. Les communes ont énormément de choses en commun. Il ressortait de ces discussions qu'il n'y avait pas eu de tendance très forte ni pour ni contre la fusion des 4 communes citées ci-dessus. Les conseils communaux desdites communes n'ont pas été consultés, mais en revanche ont reçu des informations. Il remercie pour l'invitation de ce soir et est content de savoir qu'un contact avec la presse a été organisé pour le lendemain, dans la mesure où il souhaite que la population puisse être informée beaucoup plus largement que ce qui est apparu dans le passé.

Groupe de travail Commugny / Coppet

R. Schoch, syndic de Commugny, relève qu'il n'y a pas de groupe bien organisé entre les communes ci-dessus. Le 17 janvier 2007, les municipalités de Coppet et de Commugny se sont rencontrées pour discuter de fusion. La discussion n'a pas porté sur les règlements, les finances ou les aspects légaux, mais sur ce que nous voulons et pourquoi. Commugny et Coppet sont pour une fusion élargie. Pour les deux exécutifs, il est évident que la Terre Sainte est une entité en tant que telle beaucoup plus intéressante. Ils ne voient pas d'intérêt à fusionner à 2 ou 3 communes, mais visent plutôt une fusion élargie à toutes les communes de Terre Sainte qui le souhaiteraient.

6. **Débat**

Sous les bons auspices de Patrick Freudiger, le débat est ouvert. Un nombre important de participants ont pris la parole.

Se sont exprimé Mesdames et Messieurs

Jean-Léon Blanc, président de Crans-près-Céligny, Raymonde Schoch, syndic de Commugny, Markus Kammermann, Chavannes-de-Bogis, Roland Meige, Tannay, Eric Stähli, Crans-près-Céligny, Pierre-André Romanens, syndic de Coppet, Patrick Simon, Tannay, Francis Bosshart, Founex, Renato di Gisi, Chavannes-des-Bois, Pascal Kilchherr, Founex, Claude Figeat, Mies, Jörg Wildberger, Mies, Pierre Stampfli, Chavannes-de-Bogis,

Jean Oberhänsli, Bogis-Bossey, Gérard Bédard, Chavannes-des-Bois. Gérard Produit, Coppet, Gérald Bussy, Crans, Walter Hauser, Tannay, Pierre-Alain Schmidt, Mies, Patrick Freudiger (Conseil régional), Maurice Christe, Founex, Georges Binz, syndic de Founex, Odile Decré, Commugny, Gérald Bussy, syndic de Crans-près-Céligny, Bernard Kocher, Bogis-Bossey.

Il en ressort un large consensus, voire une unanimité de point de vue, en faveur d'une étude pour la fusion de toutes les communes de Terre Sainte qui le souhaiteraient. Il s'en dégage en effet que les arguments qui plaident, à première vue en tous cas, en faveur d'une telle fusion l'emportent largement sur les quelques inconvénients évoqués.

Une fusion permettrait ainsi:

- Une rationalisation administrative et économique.
- Assurerait de trouver de bonnes candidatures pour des fonctions électives au sein d'une commune dont l'autonomie est de plus en plus restreinte et les tâches administratives toujours plus lourdes.
- La notion de Terre Sainte, qui représente incontestablement une réalité au niveau régional, serait mieux défendue. Elle permettrait une représentation commune d'intérêts dans un territoire particulier, qui a incontestablement un destin commun.
- Permettrait une politique régionale plus efficace face à la région et au canton.
- Permettrait l'implantation de politiques logiques dans bien des domaines, transports, sport, etc.
- Permettrait de reprendre le contrôle démocratique de bons nombres de pouvoirs exercés aujourd'hui au sein des associations de communes.
- Déboucherait probablement sur des économies d'échelle, un meilleur service à la population, une rationalisation économique et une meilleure défense des intérêts fiscaux de chaque collectivité concernée.

Ces avantages devraient largement compenser certains risques d'ores et déjà identifiés, mais auxquels des réponses appropriées pourraient être données. Soit en particulier le risque ou l'inconvénient (si tant est que cela en soit un) de voir l'apparition des partis politiques; risque qui pourrait être notablement diminué par l'instauration d'une représentation proportionnelle, durant les premières législatures, des différentes communes au sein de la future commune de Terre Sainte.

Un autre risque ou inconvénient identifié résiderait dans la perte des identités locales liée à la fusion. Il ressort à cet égard des études faites par les 3 groupes de travail qui se sont penchés sur cette problématique, premièrement qu'une fusion élargie permettrait de conserver le nom et l'identité de tous les bourgs et villages qui constitueraient la future commune et que, deuxièmement, un tel type de fusion, contrairement à une fusion du type absorption, devrait permettre la préservation des spécificités de chaque village.

Un procès-verbal détaillé a été tenu. Il sera remis à disposition du futur groupe d'étude intercommunal.

Chaque commune représentée s'exprime de manière convergente dans le sens de présenter à son conseil communal respectif, un préavis positif dans le but de participer au groupe d'étude qui sera organisé en vue d'analyser le projet d'une fusion des communes de Terre Sainte qui le souhaiteraient en une future et nouvelle commune de Terre Sainte.

7. Prochaines étapes

Les participants manifestent leur accord avec la proposition de P. Engelberts de regrouper toute l'information concernant la fusion, actuellement accessible notamment sur le site de Mies, sur un site spécifique réservé à cet effet.

Chaque commune concernée portera à l'ordre du jour d'un prochain conseil communal la question de la participation de sa commune à un groupe d'étude intercommunal mentionné au point 6 ci-dessus et la création d'une commission ad hoc au sein de son conseil pour suivre et rapporter le travail de ce groupe intercommunal, ainsi que la désignation de ses représentants (en principe 3) au sein du futur groupe intercommunal.

Sitôt les décisions des différents conseils connues, une réunion des représentants de toutes les communes qui auront adhéré au principe de l'étude sera organisée en vue de planifier les différents travaux et analyses.

Séance levée à 22h45

À env. à chaque municipalité et à chaque président du CC, plus tous les membres des groupes de travail actuels